66e Année. — N° 364

Le Numéro
15 CENTIMES

BUREAUX
ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 71
Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Nord & Unit. 12.00 22.00 45.00
France,Belg. 18.00 34.00 68.00
Union post. 16.00 31.00 62.40

OUBLIER, C'EST TRAHIR

Journal de Roubaix

SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

ROUBAIX : Téléph. 34; Inter. 1199.

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

TOURCOING : Téléph. 37

66e Année. — N° 364

VENDREDI
30
DECEMBRE 1921

Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, Roubaix
33, rue Carnot, Tourcoing

Les Préparatifs de l'Allemagne

Les Allemands se préparent, avec soin, à tirer le meilleur parti des futures conférences : à Cannes ils resteront dans la coulisse, mais ils seront admis à la réunion qui doit suivre de près le Conseil suprême. Ils comptent qu'avec l'aide des bolchevistes et l'appui plus ou moins déguisé des hommes d'affaires anglais, ils détruiront ce qui reste du traité de paix et prendront une première revanche sur la France.

M. Fischer exposera devant la Commission des réparations, les vues du gouvernement allemand sur les réparations. En attendant, l'Allemagne n'effectue pas les livraisons de coke prescrites par le traité et voilà un nouveau manquement sur lequel la Commission des réparations pourra délibérer avec sa lenteur accoutumée.

Si les Allemands savent ce qu'ils veulent, les Alliés sont en pleine incohérence. Malgré le démenti du « Daily Telegraph », il est certain qu'on songe, plus que jamais à Londres à entraîner la France dans des pourparlers avec la Russie.

Le « Times » remarque que le seul bruit d'une convocation des bolchevistes a causé de mauvaise impression en France. Et le grand journal anglais dit très justement :

« La France veut que l'Allemagne paye, elle y tient à contre cœur on la voit, nous verrons nous entraîner dans une politique d'aventure qui, au lieu de voir ses propres intérêts en premier lieu. Elle ne se prêtera pas à un projet de cette sorte, ni à une aide que conclurait pour elle aquelle elle n'aura pas déjà [illegible] substantiel. »

D'autre part, de parcourir les journaux français anglais pour constater [illegible] point de vue du gouvernement français et le point de vue français il y a [illegible] que les optimismes de commande ne [illegible] pas.

M. Lloyd George ne voit dans la conférence [illegible] qu'une préface à la réunion d'une [illegible] internationale à laquelle [illegible] Allemagne seront admises. A [illegible] sous prétexte de restrer [illegible] économique toute œuvre de [illegible] par terre. Par quoi sera-[illegible] nous n'en savons rien. Les [illegible] fait du chemin depuis [illegible] Ils déclarent aujourd'hui que la France doit se contenter de la [illegible] des régions libérées avec [illegible] de l'Allemagne. Il faut, disent-ils [illegible] de la prospérité de l'Allemagne. Mais ne faut-il pas tenir compte aussi de la [illegible] qui, depuis l'armistice, a déjà payé 69 milliards pour les réparations ?

C'est ce que les réalistes de Londres oublient trop facilement. Dans leurs projets de reconstruction économique de l'Europe ils ne consacrent pas la situation financière de la France. Avec les meilleures intentions du monde, ils nous poussent vers le précipice qu'ils veulent éviter. Tant que la France et l'Angleterre ne seront pas mises d'accord pour faire payer l'Allemagne, les [illegible] discussions économiques seront vaines.

P. S.

LE PROGRAMME DE RECONSTITUTION POUR 1922

UNE CIRCULAIRE DE M. LOUCHEUR

Paris, 29 décembre. — M. Loucheur, ministre [illegible] Libérées, vient de donner aux préfets des départements sinistrés des instructions [illegible] concernant les travaux à exécuter au cours de la période du programme de reconstitution pour 1922.

En voici quelques lignes :

Les travaux [illegible] dans toutes les communes [illegible] avec le concours des [illegible] de construction. Œuvre commencée, elle n'est pas achevée. Les artisans en mesure [illegible] la venue d'entreprises spéciales [illegible] de moyens puissants dans les centres où les travaux de reconstruction définitive n'ont pu [illegible] être commencés faute d'entrepreneurs.

L'attention des préfets a été tout spécialement appelée sur [illegible] absolue qu'il y a à ce que toutes dispositions aussitôt être prises par les intéressés au plus tard dans les premiers jours de janvier. A cette condition seule, la campagne de 1922 pourra être féconde.

Les secrétaires généraux des services départementaux de reconstitution, les sous-préfets, les chefs des services des coopératives, les préfets eux-mêmes doivent entreprendre une action énergique et continue, [illegible] de faciliter la mise en rapport des sinistrés avec les entrepreneurs, les architectes, les services administratifs et techniques, [illegible] pour arriver avec à une coordination [illegible] et [illegible] des efforts de tous.

L'ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE

Paris, 29 décembre. — Le colonel Girod, député du Doubs, a déposé sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi tendant à célébrer solennellement le 11 novembre de chaque année, anniversaire de l'armistice, la commémoration de la victoire et de la paix. Le jour est déclaré jour férié.

Les Réparations

MM. Rathenau et Fischer à Paris

Paris, 29 décembre. — M. Rathenau est arrivé ce matin, avec M. Fischer, secrétaire d'Etat du Reich.

Les espoirs du Reich

Berlin, 29 décembre. — Dans les sphères officielles de Berlin, on affirme que le docteur Rathenau n'a pas entrepris ce voyage de sa propre initiative, mais qu'il a été prié de

M. FISCHER
président de la Kriegslastenkommission, qui vient exposer les vues du Gouvernement allemand devant la Commission des Réparations à Paris

[illegible] par des milieux autorisés de Berlin.

[illegible] Allemagne n'aurait jamais [illegible] pendant toute la durée de la conférence, un représentant officieux prêt à répondre au premier appel.

Une réunion financière interalliée à Paris

Paris, 29 décembre. — MM. Lloyd George et Briand discutent de connaître exactement les [illegible] que peut avoir sur leurs pays l'exécution ou l'ajournement des obligations imposées à l'Allemagne devraient se soumettre ont dû de se consulter avant la conférence de Cannes, les personnalités les plus autorisées du commerce et de la finance et des [illegible] A Londres, sir Worthington Evans, [illegible] entretiens. [illegible] M. Barthou, [illegible] Bruxelles, [illegible] M. Theunis étant en [illegible] Cette [illegible] Doumergue [illegible] M. Loucheur, ministre des Régions libérées, en qualité de président du conseil du comité de coordination des travaux publics, [illegible] Orsay, sous la présidence de M. Loucheur.

Le ministre de la guerre britannique, accompagné de sir Basil Blackett, ministre [illegible] Tresor, lord Inverforth, sir Vita Sinnit, sir Robert Kindersley, sir Edward Greig, M. W. Hichens et leur personnel qui seront aujourd'hui à Paris pour participer à la conférence financière, seront les hôtes du gouvernement français.

Le dîner officiel sera donné demain soir par le ministre de la guerre britannique, et le [illegible] M. Loucheur donnera un déjeuner officiel.

Le Conseil suprême de Cannes

LES DÉLÉGUÉS BELGES

Bruxelles, 29 décembre. — MM. Theunis, président du Conseil, et Jaspar, ministre des Affaires étrangères partiront pour Cannes, le 3 janvier.

La mission belge, comprenant MM. Lepreux, vice-gouverneur de la Banque Nationale; Galopin, industriel; Blaise, directeur général d'une Société métallurgique, et Cutt, chef de cabinet de M. Theunis, partira vendredi pour assister à la Conférence industrielle et économique.

Le Congrès communiste de Marseille

UN ENVOYÉ DE MOSCOU PREND LA PAROLE

Marseille, 29 décembre. — Quand M. Bordiga, délégué de l'exécutif de Moscou, fait son entrée au congrès, c'est un événement salué par des applaudissements sans fin et le chant de l'« Internationale ».

L'envoyé de Moscou critique aussitôt à la tribune que l'on ne pas une minute à perdre. Il s'attarde cependant, emporté par son sujet, il parlera pendant une heure et demie. Après avoir salué les communistes français, il fait un exposé de la situation mondiale du parti communiste, il s'étend longuement sur l'œuvre des soviets qu'il présente naturellement sous le jour le plus favorable.

Ensuite, M. Bordiga parle de l'action des communistes français depuis la scission de Tours, il fait des réserves et des critiques et [illegible] des conseils sur certaines questions à [illegible] le jour du congrès.

M. Bordiga ne félicite pas M. Cachin et les autres [illegible] de leur donner des directives [illegible] transmettre les [illegible] de Moscou, ce qui paraît bien [illegible] Moscou qui dirige le parti communiste français. Et dans ce congrès aucune protestation [illegible] contre cet [illegible]. Au contraire, des applaudissements [illegible] éclatent quand le délégué de la IIIe Internationale quitte la tribune.

COMMENT SABOTER LA DÉFENSE NATIONALE

Marseille, 29 décembre. — M. Rappoport (Seine), rapporteur chargé du rapport sur la question de la défense nationale, [illegible] la lecture du Comité directeur sur les 14 points suivants :

1° Impérialisme et la défense nationale ;

2° La défense nationale et la révolution russe ;

3° La défense nationale et la situation internationale ;

4° Mesures pratiques contre la guerre.

Après un M. Laporte, des Jeunesses Communistes de la Seine, déclare qu'il ne faut plus prêcher la désertion individuelle. Au contraire, les communistes doivent aller à la caserne pour y répandre la doctrine du parti.

M. Marcel Cachin vient exposer les moyens pratiques d'association, répondre à la mobilisation par l'insurrection et la grève générale.

LES QUOTIDIENNES

Finance et Politique

Il ressort clairement des dernières discussions parlementaires sur la Banque Industrielle de Chine, que notre politique extérieure, comme d'ailleurs la politique extérieure des grandes nations en général, subit l'emprise de la haute finance. Cette constatation, faite par tous les orateurs qui se sont succédés à la tribune de la Chambre des députés et par M. Briand lui-même, n'est pas de nature à nous le compromettre. A relever le prestige de la diplomatie.

L'affaire Berthelot n'est qu'un épisode de l'histoire financière de la Troisième République. A vrai dire, il y a toujours eu des incursions fâcheuses de la banque dans la politique. Mais, de plus en plus, on s'aperçoit, selon l'expression d'un confrère parisien, que « les intérêts de la banque ne sont pas sur le même plan que les intérêts de la France ».

On l'a bien vu dans la question d'Extrême-Orient. Devant la solution proposée pour sauvegarder notre prestige en Chine, les [illegible] conservé le sens des réalités [illegible] se sont-ils pas laissé égarer [illegible] considération d'intérêts particuliers ?

[illegible] parle du prestige français à l'étranger, [illegible] ne permettra de souligner [illegible] l'hommage public que le chef du gouvernement a rendu aux missions catholiques au cours de la discussion. Parlant d'un télégramme envoyé à un évêque français résidant en Chine, par M. P. Berthelot, télégramme qui avait pour but d'empêcher la banque nationale des déposants de la Banque Industrielle de Chine, M. Briand s'est exprimé ainsi :

« Ce fonctionnaire a donné l'ordre d'envoyer le télégramme que vous connaissez et naturellement, comme il savait que les missions catholiques sont les meilleurs agents de la France en Extrême-Orient... »

Et comme des rires ignorants ou méchants répondaient de la gauche, aux vifs applaudissements de nombreux députés, le président du Conseil insista en déclarant :

« Tout le monde sait que les missions jouent en Extrême-Orient un rôle éminemment français. »

Nos missionnaires si dévoués et si vaillants, méritaient bien ce solennel éloge. De ces bons Français, on peut dire que les intérêts élevés qu'ils défendent avec une intelligence avertie et une sublime abnégation, sont toujours « sur le même plan que les intérêts de la France ».

Maurice Auber.

A LA CHAMBRE

Le projet de loi sur les Chambres d'agriculture est voté

LES INTERPELLATIONS SUR LES POTASSES D'ALSACE

Un ordre du jour de confiance est adopté par 322 voix contre 29

SÉANCE DU MATIN

Paris, 29 décembre. — La séance est ouverte à 9 h. 35, sous la présidence de M. François Arago.

LÉGION D'HONNEUR

La Chambre adopte un contingent exceptionnel de 2 croix de commandeur, 20 croix d'officier et 76 croix de chevalier pour récompenser les services rendus à la reconstitution et au développement de l'outillage national.

LES DROITS DE DOUANE

Puis, elle a adopté le projet maintenant en vigueur jusqu'au 10 janvier 1923 la loi autorisant le Gouvernement à augmenter les droits de douane.

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

On adopte enfin le projet relatif aux Chambres d'agriculture, et la séance est levée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Paris, 29 décembre. — M. Raoul Péret ouvre la séance à 15 h. 05.

L'IMPORTATION DES SUCRES MELASSES ET ALCOOLS ÉTRANGERS

La Chambre adopte sans débat un projet de loi tendant à rectifier le décret du 8 juillet 1919, qui a prohibé l'importation des sucres, mélasses et alcools étrangers dans toutes les colonies et dans les pays de protectorat, à l'exception de l'Inde, de la Tunisie et du Maroc.

La liquidation des biens allemands

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations de MM. Jaeger et Lesache sur les potasses d'Alsace.

M. Rocher, rapporteur du projet d'amodiation, réfute les objections formulées par M. Lesache à la tribune.

M. Jourdain (Haut-Rhin) estime nécessaire de remettre au pouvoir les affirmations apportées à la tribune par M. Lesache.

M. Jourdain. — Il ne peut y avoir qu'une thèse : l'exploitation avec la prudence et la compétence qu'exige une telle affaire. Pour arriver à un résultat, il importe que la Chambre donne le plus tôt possible sa forme définitive à cette exploitation.

M. L'ABBÉ WETTERLÉ A LA TRIBUNE

Il constate que M. Helmer a rempli ses fonctions de séquestre avec la plus grande conscience et la plus grande compétence.

La Commission d'enquête est demandée, non seulement par le parti socialiste, mais par les représentants d'Alsace de tous les partis et par M. Helmer, qui a le droit de réclamer la lumière complète. La Commission d'enquête s'impose, même la question d'amodiation.

M. BONNEVAY INTERVIENT

M. Bonnevay monte à la tribune et rappelle dans quelles conditions les services judiciaires d'Alsace et Lorraine ont été rattachés au ministère de la Justice. Puis, il fait l'historique du scandale de l'hôtel de la Maison Rouge de Strasbourg.

En réponse aux interpellateurs, M. Théodore Tissier, secrétaire d'Etat, déclare que la Chambre est toujours interdite d'intervenir dans des affaires judiciaires en cours. Et il conclut : Je convie la Chambre à collaborer avec le Gouvernement à la mise en valeur d'une richesse immense.

La clôture de la discussion est prononcée.

LES ORDRES DU JOUR

Le Président donne lecture des trois ordres du jour déposés. L'un de M. Uhry, réclame une Commission d'enquête ; le deuxième, de M. Jourdain ; le troisième, de MM. Sempé et Lenoir, exprimant la confiance au Gouvernement pour faire la lumière complète et contient à la Commission des mines de potasse d'Alsace, le soin de faire l'enquête sur la gestion des mines de potasse.

M. Bonnevay déclare accepter l'ordre du jour qui accorde la confiance au Gouvernement et qui décide la nomination d'une Commission d'enquête spéciale.

La priorité pour l'ordre du jour Jaeger, mise aux voix, est repoussée par 296 voix contre 227.

M. Uhry se rallie à la demande d'enquête déposée par M. Jaeger et identique à la sienne.

On passe au vote sur la priorité demandée pour l'ordre du jour de M. Lenoir. Cette priorité est repoussée par 256 voix contre 247.

La Chambre adopte l'ordre du jour de M. Jourdain par 322 voix contre 79.

Le projet d'amodiation des potasses est fixé à une des premières séances après la rentrée.

La séance est levée à 21 h. 45.

La séance de vendredi matin étant supprimée, l'interpellation de M. Neron sur la Compagnie d'électricité de la Haute-Loire est fixée à vendredi après-midi.

LA TÉLÉPHONIE SANS FIL

Un concert donné de la Tour Eiffel à un auditoire à Bruxelles

Paris, 29 décembre. — Poursuivant, sous la direction du général Ferrié ses essais préparatoires à la mise en service d'un régime de conversation par téléphonie sans fil, la station de T. S. F. de la Tour Eiffel a donné, cet après-midi, à 16 h. 30 sous la présidence de M. Paul Laffont, sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T. un concert à l'auditoire convié par l'Automobile-Club de Belgique, dans sa grande salle des fêtes à Bruxelles.

Le Roi des Belges et la famille royale ont assisté, de Bruxelles, à ce concert.

AU SÉNAT

Les crédits pour l'ambassade du Vatican sont votés par 185 voix contre 130

M. Briand s'explique sur l'accord d'Angora et répond à diverses questions de M. Ribot

SÉANCE DU MATIN

Paris, 29 décembre. — La séance est ouverte à 9 h. 45, sous la présidence de M. Boudenoot l'un des vice-présidents.

Le Sénat adopte à l'unanimité des 293 votants et, après observation de M. Mauger sur la nécessité d'adjoindre à la retraite des vieux instituteurs qui ont droit à pension, le projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'inscription de pensions civiles.

LE BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS

Le Sénat a terminé ce matin l'examen du budget des Travaux publics, dont tous les chapitres sont adoptés sans grande modification.

Sur le chapitre 68 (contrôle des chemins de fer), M. Labouchère se plaint que le rapatriement des corps des soldats réclamés par leurs familles soit rendu presqu'impossible en raison de tarifs presque prohibitifs.

La séance est levée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Paris, 29 décembre. — La séance est reprise à 14 h. 45, sous la présidence de M. Léon Bourgeois. On continue le budget des Travaux publics. Les chapitres 55 à 121 sont adoptés.

Le Budget des Affaires étrangères

Avant de passer aux autres sections des Travaux publics, on inverse l'ordre des budgets.

M. A. Briand veut d'arriver et on veut lui permettre de s'expliquer.

On aborde donc le budget des Affaires étrangères.

Le rapporteur, M. Lucien Hubert, a la parole. Il dit d'abord qu'on ne peut guère calculer les dépenses du ministère des Affaires étrangères étant donné les variations du change, puis il traite les sujets qui font l'objet de différends entre la Commission des Finances et le Gouvernement : crédits pour la Syrie, crédits pour l'ambassade du Vatican.

M. Etienne Flandin réclame du Gouvernement quelques clartés sur notre politique extérieure, surtout en Orient. Le général Gouraud est au banc du Gouvernement, entre MM. Briand et Doumer.

M. de Lamarzelle qui intervient ensuite, traite de l'accord d'Angora et pose une [illegible] de questions [illegible]. Il demande ce que l'on a obtenu en échange de nos sacrifices à l'accord d'Angora.

M. RIBOT

M. Ribot monte à la tribune.

M. Ribot. — Le président n'est pas venu d'instituer un débat sur l'affaire d'Angora.

M. Briand. — Le débat est engagé. Je suis prêt à répondre.

M. Poincaré, président de la Commission des Affaires étrangères. — Ceci n'empêchera pas M. le Président du Conseil de donner à la Commission des explications qu'il ne peut pas donner en public.

M. Briand. — Puisqu'on a institué le débat à cette tribune sur l'accord d'Angora, je dirai tout. Je tiens à m'expliquer complètement.

L'incident clos, M. Ribot prend la parole pour demander quelques explications sur les récents entretiens de Londres et les prochaines entrevues de Cannes.

L'opinion est devenue perveuse sur tout ce qui touche la créance que nous avons contre l'Allemagne. L'Allemagne peut payer. La Commission des réparations lui a fait connaître qu'elle exigerait pas cela et cependant on en est encore aux explications. Quel est le devoir du Gouvernement ? C'est d'examiner quelles mesures seront à prendre si l'Allemagne continuait à se dérober à ses paiements.

La première et la plus importante est de faire savoir que l'accord est complet entre l'Angleterre et la France.

A la prochaine discussion de Londres, [illegible] possible de [illegible] tirant [illegible] l'Allemagne ne [illegible] ? [illegible] on ne peut décider de compromettre un Congrès européen où les nations européennes commencent la restauration économique [illegible] Pourquoi [illegible] des nations [illegible] ? Sans doute, on y comprend l'Allemagne [illegible] Russie et les nations vaincues et les nations victorieuses ?

Je comprends que l'Allemagne et la Russie [illegible] désireuses de [illegible] langue avec les [illegible] européennes, mais il faut voir à Londres [illegible] Congrès [illegible] ? On a parlé d'un [illegible] international [illegible] sont tout aussi dans un sentiment de méfiance, en particulier à l'égard de la France.

M. BRIAND A LA TRIBUNE

M. Briand. — Je dirai comment a eu lieu l'accord d'Angora ; mais je veux d'abord répondre à M. Ribot.

Mes conversations à Londres avec M. Lloyd George ont donné lieu à bien des polémiques. En Allemagne, on reprochait à Lloyd George de n'avoir pas tenu ses promesses. La presse anglaise lui fait les mêmes griefs. Je suis victime, en sens contraire, des mêmes observations de la part de la Presse française. Dès mon retour, j'ai pris la parole à la Chambre, car on avait répandu dans les couloirs, le bruit que j'avais abandonné certaines de nos sécurités sur le Rhin.

M. Ribot nous a dit : « Le problème des réparations domine la situation de notre pays. Sur ce point, il n'y a point de transactions possibles. » Je n'ai eu aucun effort à le dire, car les premières paroles de M. Lloyd George ont été celles-ci : « La France doit être payée, elle doit être réparée. S'il y a des sacrifices à faire, c'est aux autres pays à les consentir. »

M. Lloyd George avait envisagé le lancement d'un emprunt international qui permettrait de faire des avances immédiates à la France mais il dut abandonner cette idée, certaines circonstances favorables ne s'étant point produites.

Ce point momentanément abandonné, nous avons examiné la situation pour 1922, et il a été établi que la France ne devait pas supporter un sacrifice d'un centime. Mais comme la question intéressait aussi la Belgique et l'Italie, il a été entendu que ce que nous conviendrions, entre M. Lloyd George et moi, ne serait définitif qu'après l'approbation des autres nations intéressées.

M. Ribot a parlé d'un vaste projet de reconstruction de l'Europe. Tout le monde est d'accord pour [illegible] ce qui ne peut se faire, non avec [illegible] quelques-uns, mais de tous. Que par la suite [illegible] des difficultés, et même des dangers, c'est certain.

A ces dangers, une grande conférence internationale serait [illegible] qui seraient appelées l'Allemagne et la Russie. Non, mais un gouvernement digne [illegible] pourra jeter ses vues sur l'avenir. La France n'a pas à se désintéresser de la paix sur pied de l'Europe Centrale et, de l'autre. Nous parlerons de cela à Cannes avec nos alliés et nos amis des Etats-Unis y sont invités.

Quant à la présence de l'Allemagne et de la Russie à une conférence d'ordre économique, la question n'est pas résolue. Si l'Allemagne est amenée à collaborer au relèvement de la Russie elle en tirera certainement des bénéfices, mais si ces bénéfices sont attribués au paiement des réparations, trouvez-vous que ce serait là une [illegible] opération ? Cela est une supposition sur laquelle on n'est encore décidé.

Je termine à la question des réparations. Les Alliés sont aujourd'hui devant la carence de l'Allemagne. C'est à la Commission des réparations qu'il appartient de se prononcer, mais si elle ne rend pas de jugement, que faudra-t-il faire ? C'est au gouvernement de décider.

Le Président du Conseil, passant à la question de la Conférence de Washington dit qu'il a montré aux Etats-Unis, la nécessité pour la France, qui n'a aucune pensée d'agression, de [illegible] garder sa sécurité au point de vue militaire.

Nous n'avons pu faire aucun sacrifice sur les croisières et aux [illegible] nécessaires à la protection de nos côtes et de nos colonies. En ne recherchant que notre sécurité, nous conserverons notre position à cet égard.

M. Briand s'arrête sur l'accord d'Angora qui a donné lieu à certaines difficultés avec l'Angleterre.

Le Président du Conseil fait un éloge du général Gouraud et conclut :

L'accord d'Angora nous permet d'exercer notre mandat sur la Syrie, que nous considérons comme un pays de civilisation française. Nous n'avons pas de conquérants, nous y sommes en tutrices pour permettre aux populations de se grouper de s'entendre. Cela n'implique pas un effort de guerre. Nous ne voulons pas que des soldats français aient à tomber sur le sol de la Syrie. La paix avec les Turcs nous donnera de grands bénéfices moraux. Je suis certain, mais cette paix ne peut être faite par un acte déloyal vis-à-vis de nos alliés.

Pour régler les problèmes importants qui se posent à notre activité, il faut que le gouvernement sente le Parlement, c'est-à-dire le pays derrière lui.

On [illegible] la séance.

Vote des crédits pour l'ambassade du Vatican

A la reprise, on passe au chapitre des Affaires étrangères.

Sur le chapitre 5, le Président du Conseil demande le rétablissement d'une somme de 185.200 francs supprimée par la Commission, pour l'ambassade du Vatican.

Il n'y a pas de discussion. Le débat de l'autre jour a suffi à tout le monde. Le crédit voté par la Chambre au chapitre 8 (17 millions 096.200 francs) est mis aux voix et adopté par 185 voix contre 130.

On adopte ensuite les crédits pour la propagande.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi, à 9 h. 30. La séance est levée à 20 h. 40.

PETITES NOUVELLES

— Le gouvernement argentin a envoyé à Londres 1.250.000 livres sterling pour le paiement des services de la dette.

— Près de Guéret on vient de découvrir sous un amas de terre et de pierres, les cadavres de deux septuagénaires, les époux Jardy, habitant à Voust, disparus depuis les premiers jours de décembre. Leur propriétaire M. Ferdinand Dutheil, 87 ans, a fini par avouer qu'il les avait assommés, à la suite d'une dispute.

— A Toulouse, les conclusions des rapports des experts en écritures sur l'affaire des bonbons empoisonnés dont deux infirmières de l'Hôtel-Dieu ont été victimes ne sont pas décisives. Les experts chimistes ont déterminé que le poison employé est un alcaloïde puissant dans le genre de l'aconitine.

— M. Steeg, gouverneur-général de l'Algérie, est arrivé à Paris venant de Marseille.

DERNIERE HEURE

Les délégués allemands DEVANT la Commission des Réparations

Paris, 29 décembre. — La Commission des Réparations a reçu, cet après-midi, à 16 h., les représentants du gouvernement allemand.

Les délégués allemands ont demandé à la Commission si celle-ci estimait nécessaire d'avoir une réponse immédiate à sa lettre du 16 décembre.

La Commission a répondu que le Gouvernement allemand était seul juge de l'opportunité qu'il pouvait y avoir pour lui de répondre ou de ne pas répondre à la lettre du 16 décembre, d'y répondre immédiatement ou plus tard. Cependant, la demande de délai de paiement, formulée par le Gouvernement allemand, dans sa lettre du 14 décembre, ne pourrait être examinée par la Commission qu'après qu'elle aurait reçu des précisions indiquées dans sa lettre du 16.

Les délégués allemands ont demandé à la Commission de vouloir bien ajourner jusqu'à vendredi ou samedi matin, la suite de leurs auditions.

LES CRITIQUES DE M. POINCARÉ

Sa chronique de la quinzaine dans « La Revue des Deux-Mondes »

Paris, 29 décembre. — M. Poincaré, dans sa chronique de la quinzaine de « La Revue des Deux-Mondes », s'élève contre la campagne de révision du traité de Versailles, et particulièrement contre le fait que l'initiative de la révision est prise par un Comité neutre. Il semble que ni à Washington ni à Londres, on ne se rende un compte exact du véritable esprit de l'Allemagne. Les grandes forces sociales, militaires, industrielles et financières, restent souveraines maîtresses de la politique.

Passant à la question de Washington, M. Poincaré regrette que nous ayons été amenés à faire de grandes concessions sur notre programme naval, encore que ce sacrifice n'ait point empêché que l'on nous taxe d'impérialisme à propos de la question des sous-marins.

En ce qui concerne la question des réparations, le sénateur de la Meuse propose, pour faire payer l'Allemagne, un sérieux moyen de coercition, qui consisterait simplement à prévenir le Reich que le délai d'évacuation des territoires occupés ne court pas puisque les obligations contractées par le gouvernement allemand n'ont pas été remplies.

M. Poincaré termine en s'élevant à nouveau contre le projet théâtral d'une grande conférence ou même d'un Congrès où seraient représentés tous les Etats de l'Europe, y compris l'Allemagne. Le Conseil suprême de Cannes serait mieux inspiré s'il s'appliquait simplement à faire exécuter le Traité et à réaliser la victoire.

Mentalité d'outre-Rhin

Les intentions qu'on nous prête en Allemagne

Berlin, 29 décembre. — Le « Taglische Rundschau », organe de la grosse industrie, n'hésite pas à annoncer que les Français font des préparatifs militaires dans les pays occupés, afin de procéder à de nouvelles sanctions militaires envers l'Allemagne.

Ce journal prête à M. Briand l'espoir de convertir l'Angleterre à de nouvelles sanctions, moyennant des concessions dans d'autres domaines.

Un journal allemand annonce que M. Charles Laurent quitterait l'ambassade de Berlin

Le « Lokal Anzeiger » s'est fait mander de Paris que l'ambassadeur de France à Berlin, M. Charles Laurent, quitterait son poste au mois de février pour reprendre ses anciennes fonctions au sein d'une grande société d'électricité parisienne.

M. Charles Laurent serait remplacé par M. de Marcil, actuellement ministre plénipotentiaire à Riga, ou par M. de Monzie, sénateur.

Un communiste allemand arrêté en quittant le Congrès de Marseille

Marseille, 29 décembre. — M. Neumann, délégué par la « Rote Fahn » au Congrès communiste, où il avait pris la parole, dans le cours de l'après-midi, a été appréhendé en gare, au moment où il prenait le rapide pour Paris. M. Neumann ne s'était pas muni d'un passeport régulier.

Les députés communistes présents au Congrès ont décidé d'adresser une véhémente protestation contre cette arrestation.

A la séance de l'après-midi du Congrès communiste, cet Allemand avait fait lecture d'un document du Parti communiste d'outre-Rhin.

La fin de la séance avait été consacrée à la discussion de la tactique électorale : participation à toutes les élections, sans aucune espèce d'alliance.

Le chimiste Comte était-il innocent ?

Belfort, 29 décembre. — M. Roux, juge d'instruction, a reçu ce matin, de Paris, la clef permettant d'ouvrir la case du coffre-fort louée par l'ingénieur Comte dans un établissement de crédit de Belfort.

Le juge a constaté que la case ne renfermait uniquement que des papiers sans intérêt et quelques titres russes sans grande valeur. On croit, d'autres certaines renseignements, que d'autres titres sont entre les mains d'un ami de l'ingénieur, auquel celui-ci les aurait confiés.

D'autre part, le bruit court que suivant d'autres indices, il se pourra t que la mémoire du défunt soit complètement innocentée d'ici peu.

Le Parquet de Belfort continue son enquête.

COURTES DÉPÊCHES

— L'état de Mgr Bertheoin, évêque d'Autun, qui souffre depuis plusieurs mois, s'est considérablement aggravé. Le prélat a reçu les derniers sacrements.

— Le Syndicat des chemins de fer de Cologne a proclamé la grève. A Berlin la situation est normale.

— A Rome, la « Banca italiana di Sconto » suspend ses paiements. Les bureaux situés à Paris, 2, rue Lepelletier, sont restés ouverts jusqu'à l'heure habituelle. Seul l'ordre de suspendre toutes opérations financières est arrivé.

— Le correspondant du « Times » à New-York annonce que le roi d'Espagne a décidé de visiter l'Amérique du Sud et les Etats-Unis au printemps prochain.

— M. Briand a reçu le général Gouraud, le ministre d'Esthonie et des délégués esthoniens qui viennent négocier un traité de commerce avec la France et M. de Péralta, ministre de Costa-Rica.

— On annonce la mort, à Londres, de sir John Hare, le célèbre acteur anglais, décédé après une assez courte maladie à l'âge de 77 ans.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS. — Liverpool, 29 décembre. — Ventes, 5.000 ; importations, 29.000 ; américain, hausse 10 ; brésilien, hausse 10 ; égyptien, hausse 25.

Clôture : décembre, 11.33 ; janvier, 11.27 ; février, 11.24 ; mars, 11.22 ; avril, 11.14 ; mai, 11.10 ; juin, 10.98 ; juillet 10.91 ; août, 10.78 ; septembre, 10.54 ; octobre, 10.36 ; novembre, 10.26.

Sakellaridis : décembre, 20.40 ; janvier, 20.40 ; février, 20.35 ; mars, 20.75 ; avril, 20.95 ; mai, 21.05 ; juin, 21.10 ; juillet, 21.20.

New-York, 11 heures : janvier, 16.82 ; mars, 16.74 ; mai, 18.26 ; juillet, 17.77.

Dernières Nouvelles Régionales

LE PASSÉ DU ROUBAISIEN INCULPÉ D'ASSASSINAT A ARRAS

Edouard Coupieux, dit « Toto », est né à Roubaix le 5 avril 1898, de parents très honnêtes.

Dès sa prime jeunesse, il eut un penchant pour le vol, et après trois condamnations, fut enfermé dans une maison de correction. Trop jeune au cours de la guerre pour être soldat, il fut incorporé, en 1918 et recouvra de ce fait sa liberté.

Il était recherché par les Parquets de Thionville, Bar-le-Duc et Arras, pour de nombreux vols. A Lille, il aurait participé, le 21 août dernier, à une attaque nocturne avec vol qualifié.

Muni de faux papiers, il échappait facilement aux recherches de la justice. Il changeait d'ailleurs fréquemment de résidence en raison de ses méfaits, et arriva à Arras en septembre dernier. Il travailla comme maçon dans différentes entreprises et logea chez la veuve Santon-Allart, la victime de l'assassinat, pendant deux mois. Il fit connaissance d'une fille, Joséphine Mahieu, habitant la même maison, et s'en éprit après l'avoir volée et escroquée.

Partis de Cambrai jeudi matin, à 8 heures, les agents de sûreté arrivèrent à Arras à 9 h. 45 avec leur prisonnier. A peine sur la quai, Coupieux fut salué aux cris : A mort d'assassin ! A la guillotine ! Il a été écroué après interrogatoire d'identité.